

# LETTRE À MES ÉLUS PROVINCIAUX, MUNICIPAUX (Magog) ET À PLUSIEURS AUTRES DE MA RÉGION (Estrie)

Magog, vendredi, le 23 novembre 2012

**Objet :** COMPTEURS À RADIOFRÉQUENCES – d'Hydro-Québec et toutes autres compagnies d'électricité au Québec...

**Expéditrice :** Chantal Blais

Une résidente de Magog, très inquiète pour sa santé et celle de tous les Québécois, qui est en situation de survie dans une cabane en bois à l'abri des ondes !

**Destinataires :**

## ÉLUS PROVINCIAUX

**M<sup>me</sup> Pauline Marois**, première ministre du Québec  
[chef@pq.org](mailto:chef@pq.org)

**M. Daniel Breton**, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
[ministre@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mddefp.gouv.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Martine Ouellet**, députée de Vachon, ministre des Ressources naturelles  
[ministre@mrrnf.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrrnf.gouv.qc.ca)

**M. Réjean Hébert**, député de Saint-François, ministre de la Santé et des Services sociaux  
[ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)

**M. Bertrand St-Arnaud**, député de Rousseau, ministre de la Justice  
[ministre@justice.gouv.qc.ca](mailto:ministre@justice.gouv.qc.ca)

**M. Nicolas Marceau**, député de Rousseau, Ministre des Finances et de l'Économie  
[ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)

**M. Claude Cousineau**, député de Bertrand, Deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale  
[cousineau-berr@assnat.qc.ca](mailto:cousineau-berr@assnat.qc.ca)

**M. Scott McKay**, député de Repentigny et adjoint parlementaire au ministre du Développement durable  
[smckay-repe@assnat.qc.ca](mailto:smckay-repe@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Agnès Maltais**, députée de Taschereau, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine  
[ministre@mess.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mess.gouv.qc.ca)

**M. Jean-Marc Fournier**, député de Saint-Laurent, chef de l'opposition officielle  
[jmfournierchefopposition@assnat.qc.ca](mailto:jmfournierchefopposition@assnat.qc.ca)

**M. Amir Khadir**, député de Mercier, Québec solidaire  
[akhadir-merc@assnat.qc.ca](mailto:akhadir-merc@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Françoise David**, députée de Gouin, Québec solidaire  
[fdavid-goui@assnat.qc.ca](mailto:fdavid-goui@assnat.qc.ca)

**M. Pierre Paradis**, député de Brome-Missisquoi, Parti libéral du Québec  
[pparadis\\_brmi@assnat.qc.ca](mailto:pparadis_brmi@assnat.qc.ca)

**M. Bernard Drainville**, député de Marie-Victorin, Parti Québécois  
[institutions.democratiques@mce.gouv.qc.ca](mailto:institutions.democratiques@mce.gouv.qc.ca)

**M. Serge Cardin**, Député de Sherbrooke, Parti Québécois  
Vice-président de la Commission de l'administration publique  
[scardin-sher@assnat.qc.ca](mailto:scardin-sher@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Hélène Daneault**, Députée de Groulx, CAQ,  
Membre de la commission de la santé et des services sociaux  
[hdaneault-grou@assnat.qc.ca](mailto:hdaneault-grou@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Marguerite Blais**, Députée de St-Henri-Ste-Anne, Parti libéral du Québec  
Porte-parole de l'opposition officielle pour les aînés  
[mblais-shsa@assnat.qc.ca](mailto:mblais-shsa@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Diane De Courcy**, Députée de Crémazie, PQ

[cabinet@micc.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@micc.gouv.qc.ca)

**M. Jean-Marc Fournier**, Chef de l'opposition officielle, CAQ

[jmfournierchefopposition@assnat.qc.ca](mailto:jmfournierchefopposition@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Diane Gadoury-Hamelin**, Députée de Masson, PQ

Adjointe parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux

[dhamelin-mass@assnat.qc.ca](mailto:dhamelin-mass@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Véronique Hivon**, Députée de Joliette

Vice-présidente de la commission de santé et des services sociaux

[vhivon-joli@assnat.qc.ca](mailto:vhivon-joli@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Charlotte Lécuyer**, Députée de Pontiac, Parti Libéral

Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels

[clecuyer-pont@assnat.qc.ca](mailto:clecuyer-pont@assnat.qc.ca)

**M. François Legault**, Chef du deuxième groupe de l'opposition, CAQ

[flegault-asso@assnat.qc.ca](mailto:flegault-asso@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Lorraine Richard**, Députée de Duplessis, PQ

Présidente de la Commission de la culture et de l'éducation

[lorrainerichard-dupl@assnat.qc.ca](mailto:lorrainerichard-dupl@assnat.qc.ca)

**M. Roland Richer**, Député d'Argenteuil, PQ

Membre de la Commission de la santé et des services sociaux

[rriicher-arge@assnat.qc.ca](mailto:rriicher-arge@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Stéphanie Vallée**, Députée de Gatineau, Parti Libéral

Membre de la Commission de la santé et des services sociaux

[svallee-gati@assnat.qc.ca](mailto:svallee-gati@assnat.qc.ca)

**M<sup>me</sup> Karine Vallière**, Députée de Richmond, Parti Libéral

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté

[kvallieres-ricm@assnat.qc.ca](mailto:kvallieres-ricm@assnat.qc.ca)

#### **DÉPUTÉS DE MON COMTÉ (Magog)**

**M. Pierre Reid**, député d'Orford, Parti Libéral

[preid-orfo@assnat.qc.ca](mailto:preid-orfo@assnat.qc.ca)

**M. Pierre Jacob**, député fédéral de Brome-Missisquoi, NPD

[pierre.jacob@parl.gc.ca](mailto:pierre.jacob@parl.gc.ca)

#### **MES ÉLUS MUNICIPAUX (Magog)**

**M<sup>me</sup> Vicky May Hamm**, mairesse de Magog et tous ses conseillers

; [diane.pelletier@cgocable.ca](mailto:diane.pelletier@cgocable.ca); [natp@cgocable.ca](mailto:natp@cgocable.ca); [nathbel30@hotmail.com](mailto:nathbel30@hotmail.com); [bouc7@sympatico.ca](mailto:bouc7@sympatico.ca);

[info@ville.magog.qc.ca](mailto:info@ville.magog.qc.ca); [rangerconseiller@live.ca](mailto:rangerconseiller@live.ca); [olitremlay@hotmail.com](mailto:olitremlay@hotmail.com); [denisepmarcotte@hotmail.com](mailto:denisepmarcotte@hotmail.com);

[y.lamontagne@bell.net](mailto:y.lamontagne@bell.net); [mbom@cgocable.ca](mailto:mbom@cgocable.ca)

#### **ÉLUS MUNICIPAUX DE MA RÉGION (Estrie)**

**M. Hughes Grimard**, maire d'Asbestos

[dir.gen@ville.asbestos](mailto:dir.gen@ville.asbestos)

**M<sup>me</sup> Nathalie Bresse**, mairesse d'Ascot Corner

[ascot.corner@hsfqc.ca](mailto:ascot.corner@hsfqc.ca)

**M<sup>me</sup> Lisette Maillé**, mairesse d'Austin

[vm.hamm@ville.magog.qc.ca](mailto:vm.hamm@ville.magog.qc.ca)

**M. Aleq van Zuiden**, maire D'Ayers Cliff

[avz@ayerscliff.ca](mailto:avz@ayerscliff.ca)

**M. Royal Dupuis**, Maire de Bolton-est

[info@boltonest.ca](mailto:info@boltonest.ca)

**M. Donald Badger**, Maire de Bolton-ouest

[ckralik@municipaliteboltonouest.com](mailto:ckralik@municipaliteboltonouest.com)

**M. Pierre A. Levac**, maire du Canton-de-Hatley

[maire@cantondehatley.ca](mailto:maire@cantondehatley.ca)

**M. Pierre Bastien**, maire du Canton d'Orford

[pbastien@canton.orford.qc.ca](mailto:pbastien@canton.orford.qc.ca)

**M. Jacques Marcoux**, maire du Canton-de-Potton  
[info@potton.ca](mailto:info@potton.ca)  
**M. Éric Evans**, maire du Canton-de-Stanstead  
[info@cantonstanstead.ca](mailto:info@cantonstanstead.ca)  
**M. Bertrand Lamoureux**, maire de Coaticook  
[b.lamoureux@coaticook.ca](mailto:b.lamoureux@coaticook.ca)  
**M. Gérard Marinovich**, maire d'Eastman  
[maire@muneastman.ca](mailto:maire@muneastman.ca)  
**M. Michael Page**, maire de North Hatley  
[villagenorthhatley@qc.aira.com](mailto:villagenorthhatley@qc.aira.com)  
**M. Marc-André Martel**, maire de Richmond  
[ma.martel@ville.richmond.qc.ca](mailto:ma.martel@ville.richmond.qc.ca)  
**M. Jacques Demers**, maire de Ste-Catherine-de-Hatley  
[munstecatherinehatley@qc.aira.com](mailto:munstecatherinehatley@qc.aira.com)  
**M. Claude Boucher**, maire de St-Denis-de-Brompton  
[mstdenis@videotron.ca](mailto:mstdenis@videotron.ca)  
**M. Pierre Patry**, maire de St-Étienne-de-Bolton  
[stetiennedebolton@axion.ca](mailto:stetiennedebolton@axion.ca)  
**M. Bernard Sévigny**, maire de Sherbrooke  
[mairie@ville.sherbrooke.qc.ca](mailto:mairie@ville.sherbrooke.qc.ca)  
**M. Philippe Dutil**, maire de Stanstead  
[info@stanstead.ca](mailto:info@stanstead.ca)  
**M. Pierre Pelland**, maire de Sutton  
[p.pelland@sutton.ca](mailto:p.pelland@sutton.ca)  
**M<sup>me</sup> Gladys Brunn**, mairesse de Waterville  
[adm.waterville@bellnet.ca](mailto:adm.waterville@bellnet.ca)  
**M<sup>me</sup> Sylvie Bureau**, mairesse de Windsor  
[info@villedewindsor.qc.ca](mailto:info@villedewindsor.qc.ca)

**C.C. :**

**M<sup>e</sup> Aude Exertier**, mon avocate, S.V.P. ajouter à mes dossiers de révision RRQ et S.S.  
[a.exertier@ouelletnadon.qc.ca](mailto:a.exertier@ouelletnadon.qc.ca)  
**D<sup>r</sup> Pierre Auger**, spécialiste en médecine du travail et en hématologie  
[pierre.auger@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pierre.auger@ssss.gouv.qc.ca)  
**D<sup>r</sup> Stéphane Perron**, spécialiste en médecine communautaire  
[sperron@santepub-mtl.qc.ca](mailto:sperron@santepub-mtl.qc.ca)  
**M. Joël Krepps**, Psychiatre  
[jbrahim2@gmail.com](mailto:jbrahim2@gmail.com)  
**M. Thomas Gervais**, Chargé d'enseignement, Département de génie physique  
[thomas.gervais@polymtl.ca](mailto:thomas.gervais@polymtl.ca)  
**M<sup>me</sup> Monique Beausoleil**, toxicologue  
[mbeausol@santepub-mtl.qd.ca](mailto:mbeausol@santepub-mtl.qd.ca)  
**Régie des rentes du Québec** – À ajouter à mon dossier de révision  
par la poste  
**Solidarité sociale** – À ajouter à mon dossier de révision  
par la poste  
**Desjardins Sécurité financière** – A ajouter à mon dossier de révision par la poste  
**Commissions des droits de la personne**  
[communications@chrc-ccdp.qc.ca](mailto:communications@chrc-ccdp.qc.ca)  
**Protecteur du Citoyen**  
[protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca](mailto:protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca)  
**OPQH** (Office des Personnes handicapées du Québec)  
[aide@ophq.gouv.qc.ca](mailto:aide@ophq.gouv.qc.ca)  
**CQLPE** (Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique)  
[info@cqlpe.ca](mailto:info@cqlpe.ca)  
**ASEQ** (Association pour la santé environnementale du Québec)  
[office@aseq-ehaq.ca](mailto:office@aseq-ehaq.ca)  
**AQLPA** (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique)  
[info@aqlpa.com](mailto:info@aqlpa.com)  
**Next-Up** [abonnement@next-up.org](mailto:abonnement@next-up.org)  
**C.C.î.** : Supporteurs, amis, parents et journalistes

**Madame, Monsieur,**

*En lisant ma lettre ci-dessous, mon cri du cœur, vous apprendrez que nous sommes de plus en plus nombreux à souffrir de sensibilités environnementales aux champs électromagnétiques et que cette grave problématique n'est pas psychosomatique comme certains le prétendent. Des chercheurs et spécialistes dans ce domaine confirment et démontrent, cas à l'appui, que les symptômes d'électrosensibilités disparaissent lorsque l'exposition est éliminée; c'est une pathologie reconnue depuis 2005 par L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé); **que c'est l'environnement qui doit être traité et non l'électrosensible.***

*Partout au Québec, de nombreuses personnes sont inquiètes et mécontentes de se faire imposer des radiofréquences dans leur demeure. **Hydro-Québec ne parle que de la dose moyenne, fait fi des pics de puissances qui surpassent les normes** et se cache derrière le code de sécurité de Santé Canada (code 6), une norme vieille de 18 ans.*

*Je souhaite vous parler des souffrances des gens électrosensibles, de comment ils réussissent présentement à survivre à toute cette pollution d'ondes; des problèmes de santé graves que des gens vivent suite à l'installation d'un compteurs à radiofréquences émettant des ondes nocives; **du non-sens de l'option de retrait et de payer des frais pour préserver notre santé**; des personnes qui souffrent tant à cause de cette pollution d'ondes qu'elle finissent par se suicider, ne sachant plus où aller pour que cesse cette terrible souffrance.*

*Il y a peu ou pas de médecins ou spécialistes compétents au Québec en matière de troubles d'origine environnementale, capables de diagnostiquer la vraie source des malaises. Nous sommes des victimes de dommages collatéraux non indemnisés adéquatement. Une reconnaissance est nécessaire au Québec de cette problématique d'hypersensibilité environnementale (ondes électromagnétiques et pollution aérienne) comme celle en Ontario. **Si l'installation de ces compteurs à radiofréquences se poursuit, pour nous les électrosensibles, ce sera très difficile, voire impossible de trouver un endroit pour survivre.***

*Vous, nos élus, vous devez écouter les experts qui sonnent l'alarme et protéger adéquatement le public, vos électeurs. **Il est vraiment très important de ne pas prendre cette situation à la légère.** Je vous remercie à l'avance de lire ma lettre ci-dessous très importante pour la santé de tous les québécois !*

*Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.*

**Chantal Blais**

## LETTRE À MES ÉLUS PROVINCIAUX, MUNICIPAUX (Magog) ET PLUSIEURS AUTRES DE MA RÉGION (Estrie)

Magog, vendredi, le 23 novembre 2012

**Objet :** COMPTEURS À RADIOFRÉQUENCES – d'Hydro-Québec et toutes autres compagnies d'électricité au Québec...

**Expéditrice :** Chantal Blais

Une résidente de Magog, très inquiète pour sa santé et celle de tous les Québécois, qui est en situation de survie dans une cabane en bois à l'abri des ondes !

**Madame, Monsieur,**

Je fais partie du groupe de plus en plus imposant des personnes au Québec qui souffrent de sensibilités environnementales, qu'elles soient d'origine chimique et/ou électromagnétique. La plupart des médecins nous diagnostiquent un syndrome de fatigue chronique et/ ou de la fibromyalgie mais en réalité nous souffrons d'un *syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM) ce que l'on appelle couramment un électrohypersensible (EHS) et un multi-chimico-sensible (MCS)*, ce qui signifie que nous ne tolérons rien qui puisse émettre des CEM (champs électromagnétiques) générés par l'électricité et les hautes fréquences de la communication sans fil, pas plus qu'une quelconque pollution chimique aérienne (parfums, produits d'entretien ménager, produits de beauté, peinture, solvants, pesticides, fumée de bois, moisissures, composés organiques volatiles (COV), etc.). Il est impératif pour notre santé de vivre dans un endroit sain, où nous sommes à l'abri de la pollution chimique et électromagnétique.

### L'AVIS DE MÉDECINS, DE CHERCHEURS ET DE SPÉCIALISTES SUR LE SYNDROME D'INTOLÉRANCE AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES (SICEM)

L'ONCOLOGUE PARISIEN DOMINIQUE BELPOMME

DR. MAGDA HAVAS DE L'UNIVERSITÉ TRENT EN ONTARIO

LE PROF. OLLE JOHANSSON DE LA SUÈDE

Ces problématiques sont bien réelles et non psychosomatiques, comme le prétendent plusieurs. Des Chercheurs français viennent de démontrer que les champs électromagnétiques (CEM) modifient sensiblement la physiologie du sang et du cerveau des personnes électrosensibles et que l'impact sur ces marqueurs biologiques augmente et diminue selon l'intensité de l'exposition. L'oncologue parisien Dominique Belpomme affirme que ces personnes souffrent notamment de problèmes de vascularisation cérébrale déclenchés par la surexposition aux CEM. Le plus important des effets des CEM sur le cerveau est l'ouverture de la barrière hémato-encéphalique. Cela permet au mercure, aux organochlorés et à d'autres polluants de pénétrer dans le cerveau, où ils causent diverses maladies neuro-dégénératives.

Dr Magda Havas, une chercheuse canadienne mondialement connue et professeur à l'université Trent, a présenté une conférence intitulée «*Electromagnetic sensitivity: Is it psychological or physiological ?*» (Sensibilité électromagnétique: psychologique ou physiologique ?) durant laquelle elle a démontré, cas à l'appui, que les symptômes d'électrosensibilité disparaissent lorsque l'exposition est éliminée.

Le chercheur suédois et dermatologue, le Prof. Olle Johansson et ses collaborateurs de l'Institut Karolinska (Stockholm) ont signalés un comportement différent des mastocytes de la peau lorsque la personne électrosensible est sous l'influence de champs électromagnétiques. Ce comportement des mastocytes peut également être observé chez des personnes sensibles à des composés chimiques. Olle Johansson déclare: « Ceci écarte évidemment tout effet psychologique dans la sensibilité électromagnétique, excepté si nous admettons que les champs électromagnétiques puissent perturber profondément les voies neuroendocriniennes chez les personnes électrosensibles, ceci démontre clairement que c'est l'environnement qui doit être traité et non l'électrosensible.

Cette allergie et hypersensibilité aux ondes rend la vie des électrosensibles impossible dans un environnement urbain (et même presque partout dans les campagnes) électropollué en raison des lignes électriques à haute-tension, des antennes-relais, des satellites et des autres appareils émetteurs WiFi qui y pullulent et qui nous exposent à des ondes nocives pour la santé (cellulaires, iPad, accès sans fil à l'ordinateur et Internet sans fil, systèmes d'alarme, caméras de surveillance, détecteurs de mouvements, terminaux de paiement bancaires, radars, compteurs d'eau, etc.), en plus des ondes provenant de nos nombreux voisins, puisque les ondes passent à travers les murs et les plafonds (cellulaires, téléphones domestiques DECT sans fil, accès sans fil à l'ordinateur et Internet sans fil, consoles de jeux Xbox, walkie-talkie, écoute-bébé, etc.). **Surtout que toute cette technologie sans fil est maintenant utilisée dans presque tous les milieux de travail, commerces, centres d'achats, bibliothèques, caisses, banques, hôpitaux, écoles...** sans oublier l'arrivée récente sur les antennes, des émetteurs de 4<sup>e</sup> génération (4G) – un service Internet haute vitesse sans fil d'Explornet et des autres fournisseurs similaires émet des ondes dont la portée peut atteindre 30 km ! À tout cela, il faudra de plus bientôt ajouter les compteurs à radiofréquences partout au Québec.

Si cette technologie sans fil continue de s'étendre et de s'incruster partout et dans toutes les sphères de la vie, ce seront surtout les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les gens malades, les aînés et les personnes déjà électrosensibles qui seront les plus affectés. *À l'heure actuelle, environ 10 % de la population serait électrosensible, dans certains pays, ce pourcentage est encore plus élevé. Présentement, 90 % des gens électrohypersensibles ignorent qu'ils le sont. En 2017, c'est-à-dire demain, on estime que le pourcentage de personnes électrosensibles sera de 50 % si le niveau d'exposition aux rayonnements électromagnétiques ne cesse pas d'augmenter.*

## **LES COMPTEURS NUMÉRIQUES À RADIOFRÉQUENCES ET LES COMPTEURS 'INTELLIGENTS' D'HYDRO-QUÉBEC** (et des autres compagnies d'électricité au Québec)

Je tiens à vous dire que l'annonce officielle en octobre dernier selon laquelle la Régie de l'énergie autorisait Hydro-Québec à remplacer tous les compteurs mécaniques par des compteurs à radiofréquences a été un véritable choc pour moi. Je connais très bien la souffrance et les maux constants qui accompagnent l'électrosensibilité, un état que je ne souhaiterais pas à mon pire ennemi, et je suis convaincue que si ces compteurs sont installés à la grandeur du Québec, cela risque d'être désastreux pour la santé de tous les Québécois, mais assurément invivable pour tous les électrosensibles, comme l'atteste la multitude de cas d'électrosensibilité observés ailleurs dans le monde.

***Je vous prie instamment de ne pas prendre cette situation à la légère.*** Une épidémie de cas d'électrohypersensibilité constituerait un grave problème sanitaire dans les mois et les années à venir, ce qui est très loin d'être improbable si ces compteurs intelligents sont installés au Québec et que ceux à radiofréquences ne sont pas remplacés pour des compteurs analogiques n'émettant pas de radiofréquences, ni d'ondes électriques et/ou magnétiques néfastes.

À la lumière de l'information et des études recueillies de par le monde au sujet des compteurs à radiofréquences, ce qui comprend les compteurs numériques de lecture à distance courte, de nombreux médecins et spécialistes craignent que ceux-ci n'engendrent une importante vague de nouveaux malades environnementaux et que ceux qui le sont déjà, le deviennent de façon critique. Il semblerait que les compteurs qu'entend installer Hydro-Québec (et les autres compagnies d'électricité au Québec) sont les mêmes que ceux installés par la compagnie PG&E en Californie. Depuis l'installation de ces compteurs intelligents, de nombreux résidents se disent aux prises avec des problèmes de santé, dont des maux de tête, des bourdonnements d'oreille, des nausées et des troubles cardiaques.

*Déjà, ici au Québec, dans les quartiers pilotes, les gens se plaignent de troubles similaires, sans oublier qu'il y a déjà plusieurs années qu'Hydro installe en catimini de tels compteurs électropolluants aux quatre coins du Québec. L'insouciance dont Hydro-Québec (et les autres compagnies d'électricité au Québec) font preuve quant à la santé de ses clients peut avoir de graves conséquences.*

Comme le rapporte le professeur agrégé de neurochirurgie australien Vini G. Khurana, des effets neurologiques indésirables ont été signalés chez des personnes qui se retrouvent souvent à proximité – en particulier à moins de 3 mètres – des compteurs sans fil. Ces compteurs de lecture à distance courte numérique ou intelligents émettent des micro-ondes nocives en moyenne plus d'une fois à la minute, 24 heures par jour, sept jours par semaine, 365 jours par année. Chaque pic d'émission d'ondes pulsées émises par ces compteurs est une agression pour le corps. *C'est comparable au supplice chinois de la goutte d'eau, goutte après goutte, continuellement, jusqu'à en devenir carrément intolérable.*

Le problème, c'est qu'Hydro-Québec ne parle que de la **dose moyenne** et fait fi des pics de puissances qui surpassent les normes. Il indique seulement l'intensité moyenne de l'exposition, soit 50 microwatts par mètre carré ( $\mu\text{W}/\text{m}^2$ ) sur 6 minutes, à un mètre de distance d'un compteur nouvelle génération, mesure 20 fois moindre que celle obtenue devant un ordinateur portable avec fonction WiFi (1 000  $\mu\text{W}/\text{m}^2$ ) et environ 100 000 fois inférieure à la limite d'exposition aux radiofréquences de Santé Canada (6 millions  $\mu\text{W}/\text{m}^2$ ).

Pour mieux comprendre cette question, voir *Les compteurs de nouvelle génération – La FICTION et la RÉALITÉ* disponible au <http://www.cqlpe.ca/pdf/Hydro-FictionetRealite.pdf>

Est-ce qu'un son très puissant entendu aux 30 secondes est, pour l'oreille, l'équivalent d'un son moyen tolérable pendant 6 minutes ? En réalité les pics de puissances atteignaient souvent 50 000  $\mu\text{W}/\text{m}^2$  à un mètre d'un nouveau compteur dans une maison unifamiliale de Boucherville, d'après les mesures de la firme 3E. Une telle émission d'ondes est beaucoup plus élevée que celle d'un appareil cellulaire. C'est 50 fois la dose reçue de Wi-Fi, technologie que ne peuvent plus tolérer des milliers d'écoliers et d'adultes devenus électrosensibles.

J'en ai fait moi-même l'expérience lors d'une vérification d'une vingtaine de minutes de ces émissions d'ondes dans une rue de ma région—ma santé en a été grandement affectée, ce qui a probablement contribué à augmenter ma sensibilité et à me rendre finalement véritablement hyperélectrosensible. Ces gens qui ont un compteur à radiofréquences chez eux sont soumis à un balayage latéral très intensif de tout le corps par les micro-ondes, dont on connaît encore très mal les effets sur la santé humaine, mais dont on soupçonne sérieusement qu'elles sont très nocives, voire même fortement cancérigènes.

## PROBLÉMATIQUE DES COMPTEURS À RADIOFRÉQUENCES

À moins d'une quinzaine de mètres d'un compteur à radiofréquences, je ressens après quelques minutes seulement un serrement au niveau de la cage thoracique et une tachycardie. De nombreuses personnes éprouvent les mêmes symptômes, puis les problèmes de santé qui s'ensuivent (insomnie, maux de tête, acouphènes, douleurs musculaires, nausées, problèmes de peau, difficulté de concentration, etc), mais la plupart ne font pas le lien avec la pose d'un nouveau compteur sur leur maison et dans leur milieu de travail.

*Les urgences des hôpitaux débordent, et il y a peu ou pas de médecins ou spécialistes compétents au Québec en matière de troubles d'origine environnementale, capables de déceler la vraie source des malaises que les gens vivent à cause de la pollution électromagnétique. Les patients se promènent d'un médecin à l'autre sans apaisement de leur souffrance.*

Ces compteurs électropolluants d'Hydro (CENTRON DE ITRON TYPE C1SR ou LANDIS+GYR) émettent des ondes nocives invisibles, impalpables, silencieuses et inodores, mais elles traversent les murs, les fenêtres, les plafonds, les planchers et la peau, provoquant une lente cuisson électrisante pour le corps humain ainsi qu'une surtension de l'influx nerveux, et bien plus encore.

### COMMENT ALLONS-NOUS SURVIVRE AVEC CES COMPTEURS PARTOUT AU QUÉBEC ?

Pour ma part, il me suffit de penser qu'un compteur à radiofréquences pourra être installé sur ma demeure et que de nombreux autres se multiplieront dans mon quartier, ma ville et au Québec pour que je m'inquiète terriblement pour mon avenir et l'avenir de tous les Québécois. Si l'installation de ces compteurs à radiofréquences se poursuit, ce sera très difficile pour nous les électrosensibles et, à dire vrai, à *peu près impossible* de trouver un endroit pour survivre.

Devrons-nous tous prochainement porter en permanence des vêtements anti-rayonnements pour protéger notre santé, à l'instar de nombreux électrosensibles qui, comme moi, doivent se protéger afin de limiter les souffrances que leur cause l'exposition à ces ondes ? Des gens d'ici et d'ailleurs dans le monde doivent se réfugier dans des cabanes, dans des roulottes, dans des voitures, dans des grottes, dans la forêt et autres endroits reculés pour ce mettre à l'abri des ondes pour ne plus souffrir. **Est-ce normal pour vous ?**

### S.V.P. LISEZ LES COMMENTAIRES DE NOMBREUX CITOYENS INQUIETS ET MÉCONTENTES

Je vous demande de lire attentivement tous les commentaires des gens qui ont écrit à la Régie de l'énergie lors des audiences de celle-ci, afin que vous puissiez saisir l'ampleur et la réalité de l'opposition à ce déploiement exprimée par de nombreuses personnes qui ne connaissent que trop bien les graves conséquences qu'entraînerait la poursuite du déploiement de 3,8 millions de compteurs à radiofréquences à la grandeur du Québec, *cela avant même que des études sérieuses et indépendantes n'aient été effectuées*. Il y a d'autres façons plus sécuritaires et beaucoup moins coûteuses de profiter des progrès de la technologie, notamment la solution filaire. Les compteurs à radiofréquences ne sont certainement pas la réponse. Pour en savoir plus à ce sujet, lire *Proposition de solutions acceptables* au <http://www.cqlpe.ca/SolutionsAcceptables.htm>

COMMENTAIRES DE NOMBREUX CITOYENS ENVOYÉS À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :  
<http://ow.ly/fFEvf>

MES COMMENTAIRES À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE : <http://ow.ly/fDhkm>



## COMMENT VIVONS-NOUS ?

Pour nous, les gens sensibles à cette technologie, cela veut dire que nous devons inspecter chaque endroit où nous allons avec un détecteur d'ondes électromagnétiques (électriques, magnétiques et les radiofréquences) afin de ne pas trop nous exposer et ainsi éviter des souffrances qui sont difficiles à décrire avec des mots tellement les douleurs sont à la limite du supportable. *Des souffrances qui sont inhumaines; j'ai l'impression de vivre un véritable cauchemar. Les douleurs sont quotidiennes, à moins de vivre dans une cage de Faraday, totalement à l'abri des ondes.* Nous sommes présentement en survie dans ce monde électropollué par les antennes-relais de la téléphonie cellulaire, installées tout le long des autoroutes, sur les hôpitaux, centres pour personnes âgées ou à faibles revenus, dans les clochers d'église, près des écoles, des garderies... *Et nous devons maintenant ajouter à tout ceci les compteurs à radiofréquences—sur chaque maison, chaque édifice, partout ! Pour moi et beaucoup d'autres électrosensibles, cela veut dire qu'une simple marche à l'extérieur sera impossible.*

### EN SITUATION DE SURVIE DANS UNE CABANE EN BOIS À L'ABRI DES ONDES

Au printemps dernier, ma vie a complètement basculée. Mes douleurs m'avaient rendue incapable de reprendre le travail. De plus, pour limiter mes souffrances, j'ai dû quitter en juin mon logement de Magog que je partageais avec ma mère de 81 ans, que j'aidais depuis 7 ans. J'ai aussi quitté mon fiancé et mes amis pour me réfugier, dans une petite cabane en bois à une heure de route de chez moi au creux d'une vallée de la région montagneuse de Sutton, où la présence des ondes est vraiment minime, sans électricité, avec seulement une toilette sèche, un petit lavabo de cuisine n'ayant que l'eau froide, un poêle de camping au propane pour cuisiner et un petit frigo dans la grange de la ferme à environ 50 pieds de ma cabane. C'est le seul endroit que j'ai trouvée où mes douleurs diminuent.

Cela signifie que je ne peux plus travailler pour gagner ma vie, payer mes factures, mon loyer, etc. Il m'est très difficile de faire la moindre sortie, car je souffre énormément par la suite. Fini pour moi le plaisir d'aller manger au restaurant, de me promener en voiture, de prendre une marche en ville ou à la montagne, d'aller voir un film au cinéma, de me rendre à une soirée dansante, de visiter des amis, de simplement magasiner des vêtements, de parler au téléphone, d'écrire à l'ordinateur, de regarder la télé, d'écouter la radio, etc., puisque chacune de ces activités m'expose à des ondes, et tout ce que j'en retire, ce sont des douleurs et des maux qui peuvent durer non pas quelques heures, mais de nombreux jours par la suite. Ce n'est pas une vie !

### MES DIFFÉRENTS SYMPTÔMES ET DOULEURS

Pour ma part, dès que je suis exposée, cela débute généralement par de la tachycardie, un serrement à la cage thoracique, de la difficulté à respirer, des maux de tête, une nervosité intérieure, des douleurs et raideurs musculaires et articulaires (bras, jambes, cou, mâchoire, épaules et dos), des douleurs abdominales et un besoin urgent d'uriner, de la difficulté à réfléchir, à lire et à simplement comprendre, des étourdissements, une sensation de brûlure au niveau des poumons et au rein gauche, une intensification de mes acouphènes, un rougissement de la peau du visage, une faiblesse musculaire généralisée, de la difficulté à monter ne serait-ce que quelques marches et une grande fatigue soudaine. Si je reste trop longtemps dans un environnement électropollué, cela peut aller jusqu'à une sensation de brûlure intérieure et sur la peau, des saignements de nez, des nausées, des points au cœur, de l'anxiété, de l'irritabilité, des douleurs vives dans le dos comme une sensation de coup de couteau, des pertes de mémoire, une vision trouble, des tremblements internes, une faiblesse généralisée, une froideur aux extrémités, de la lourdeur dans les jambes, des tremblements et des spasmes musculaires douloureux, une sensation d'aiguilles ou de décharges

électriques qui pénètrent dans le corps, le raidissement des membres, une perte d'appétit, une intolérance à la lumière et au soleil, une sensation de bulles qui éclatent à l'intérieur du corps, une fatigue constante, même après avoir dormi, et si l'exposition se prolonge encore plus, je ne peux plus dormir du tout, je perds du poids, mes douleurs deviennent chroniques et je n'arrive presque plus à marcher et à parler. Je suis une personne aimant la vie et habituellement très joyeuse, mais en présence d'ondes nocives, je deviens subitement amorphe, très irritable, complètement épuisée, dépressive, souffrante... J'ai l'impression d'avoir la tête dans un épais brouillard ; le mal-être est généralisé et m'engloutit.

## LA VIE DE GENS AYANT LES MÊMES PROBLÉMATIQUES QUE MOI

Il y a de nombreuses personnes qui vivent ce que je vis mais ignorent tout des vraies raisons de leurs problèmes de santé ; elles vont d'un médecin à un autre, sans jamais que leur souffrance ne s'apaise. D'autres personnes souffrent tant qu'elles finissent par se suicider, ne sachant plus où aller pour que cesse cette terrible souffrance. Je pense à cette dame que j'ai hébergée en avril-mai dernier, et qui vivait et dormait dans sa voiture, le seul endroit où la souffrance s'atténuait un peu. *Elle a décidé de mettre fin à cette souffrance qui ne la lâchait plus depuis de nombreuses années.* Voici la lettre qu'elle a écrite à la Régie de l'énergie pour manifester son désaccord, son dernier cri du cœur, parue dans la revue *Émeraude*, avant qu'elle ne mette fin à ses jours en juillet dernier.

LETTRE DE LORRAINE HÉNAULT PAR COURRIEL À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE POUR MANIFESTER SON DÉSACCORD : <http://ow.ly/fFEJm>

UN ARTICLE DE LORRAINE HÉNAULT PUBLIÉ DANS LA REVUE *ÉMERAUDE* EN JUILLET DERNIER – <http://ow.ly/fFEWk> – *SON DERNIER CRI DU COEUR AVANT DE METTRE FIN À SES SOUFFRANCES.*

## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Pour éviter d'autres cas, comme celui de mon amie Lorraine (et bien d'autres qui ont fait la même chose), il est très important d'appliquer le plus tôt possible au Québec le principe de précaution comme la Suisse pour limiter l'exposition du grand public aux ondes électromagnétiques (c'est l'environnement qui doit être traité et non l'électrosensible). Il faut une reconnaissance officielle de ce handicap et/ ou syndrome environnemental au Québec. Une prise en charge adéquate des patients par des spécialistes en médecine environnementale (pas chez un psychiatre avec des neuroleptiques ou des psychotropes). Les aider (en limitant l'exposition aux ondes) dès l'apparition des symptômes et non éviter d'attendre comme moi et bien d'autres personnes l'ont fait et le font (faute d'un diagnostic adéquat) jusqu'à un stade trop avancé pour revenir en arrière et après avoir subi des dommages à notre santé probablement devenus irréversibles, c.-à.-d. être atteint d'une intolérance chimique multiple et à des champs électromagnétiques d'intensité très faible et aussi d'une intolérance à l'ensemble des fréquences de ces champs (extrêmement basses fréquences, basses fréquences, radiofréquences et hautes fréquences). À tel point que lorsque la maladie est très évoluée, *nous devenons intolérants aux rayons ultraviolets et à la lumière visible, qu'elle soit artificielle ou naturelle, autrement dit à la totalité du spectre des fréquences.*

**Je tiens à vous rassurer :** Je ne suis nullement suicidaire, parce que j'ai la chance d'avoir trouvé un refuge à l'abri des ondes où récupérer quand la souffrance est trop difficile à supporter. Je peux également compter sur ma mère et un très bon réseau d'amis qui m'aident et m'appuient.

## PROTÉGER LE PUBLIC QUÉBÉCOIS ET CANADIEN EN CHANGEANT LE CODE 6

Le public québécois et canadien doit être protégé contre les rayonnements micro-ondes, et cette responsabilité incombe à Santé Canada et à nos gouvernements. Dans le cas présent, il semble que Santé Canada ne s'acquitte pas de cette responsabilité et tarde à informer Industrie Canada des risques que peuvent présenter les rayonnements micro-ondes. Il est à noter que le code de sécurité de Santé Canada (code 6), une norme vieille de 18 ans, ne tient pas compte des nombreux effets non-thermiques, néfastes pour la santé : migraines, acouphènes, nausées, étourdissements, palpitations cardiaques, insomnie, anxiété, nervosité, problèmes cutanés, etc. La situation doit être corrigée. Il ne faudrait en aucun cas ignorer ces premiers indices de risques pour la santé de tous. Santé Canada devrait à tout le moins invoquer le principe de précaution si les preuves scientifiques lui semblent non concluantes.

Ce sera un très grave problème de santé publique de laisser Hydro-Québec (et les autres compagnies d'électricité au Québec) continuer à poser des compteurs à radio-fréquences et de vouloir nous imposer des compteurs 'intelligents'. Santé Canada sera imputable, *tout comme vous, nos dirigeants gouvernementaux*, d'avoir laissé Hydro-Québec (et les autres compagnies d'électricité au Québec) et la Régie de l'énergie nous imposer ces compteurs émettant des radio-fréquences nocives à notre santé à tous !

### OPTION DE RETRAIT : LE NON-SENS DE DEVOIR PAYER POUR PRÉSERVER SA SANTÉ

Même si je paie pour ne pas en avoir un sur ma demeure, je vais être exposée à tous ceux de mon quartier et de partout au Québec. Que penser des gens aux prises avec des compteurs multiples à l'intérieur d'un logement ou juxtaposés à l'extérieur. Devront-ils payer pour tous les compteurs ? Pour moi, c'est un non-sens de faire payer des frais pour ne pas me faire irradier par des ondes nocives émises par quelque chose que je n'ai pas approuvé. Ce n'est pas avec un maigre 615 \$ de revenus mensuels de la Solidarité Sociale que je peux me le payer. **La plupart des gens comme moi sont presque sans ressources financières pour se protéger et améliorer leur qualité de vie.** Nous avons un besoin URGENT de logement sain à l'abri de toute cette pollution électromagnétique, à un prix modique pour vivre convenablement et non être en survie comme je le suis présentement dans une petite cabane en bois de 12 X 15 pieds, tentant de me refaire une santé à l'abri des ondes et de la pollution chimique.

### DES VICTIMES QUI DOIVENT ÊTRE RECONNUES AU QUÉBEC

Nous sommes des victimes de «dommages collatéraux» non indemnisés adéquatement et souvent discrédités par les médias devant les masses, par les services sociaux au Québec, la plupart des médecins, les divers paliers gouvernementaux de nombreux scientifiques, des avocats, des compagnies d'assurances, etc. comme des malades imaginaires, pire : des lépreux. Ailleurs dans le monde, quelques pays reconnaissent cette problématique grave, indemnisent adéquatement les victimes, les aident à isoler (blinder) leur demeure, construisent des logements et des maisons adaptées ou les niveaux de champs électromagnétiques sont faibles et/ou créent des zones blanches (région qui n'est pas desservie et est dépourvue d'ondes nocives).

### AUTRES PROBLÉMATIQUES À CORRIGER

Il est *très important* que chaque compteur soit équipé d'une mise à la terre sécuritaire sans raccordement à la plomberie métallique afin qu'il ne génère aucun courant vagabond (hautes fréquences transitoires) de champs électriques et magnétique dans nos demeures qui nuisent grandement à la santé des gens. De plus, un autre élément important dont on ne parle jamais, mais

qui doit aussi être pris en compte, concerne le dispositif (*power supply*) de chaque compteur servant à son alimentation électrique et transposant le courant de 240 volts entrant dans le compteur (en amont de sa mesure) en courant adapté aux spécifications d'alimentation du compteur. Il semble selon certaines études que ces dispositifs peuvent être à l'origine d'une importante pollution électromagnétique (aussi appelée électricité sale, qui cause des interférences dans le réseau électrique de chaque maison) pouvant également s'avérer nuisible pour la santé humaine.

## **ÉCOUTEZ L'AVIS DES EXPERTS QUI SONNENT PRÉSENTEMENT L'ALARME**

Au sujet de la prétendue innocuité des compteurs à radiofréquences, il faut écouter l'avis d'une cinquantaine d'experts internationaux sur les effets sanitaires des CEM (champs électromagnétiques) qui ont récemment dénoncé la désinformation véhiculée par des ingénieurs et universitaires québécois inexpérimentés dans ce domaine, qui ignorent les études sérieuses des experts qui sonnent l'alarme. Il est important de nous questionner sur la crédibilité des ingénieurs et universitaires québécois en cause.

## **DES GROUPES DE CITOYENS ET DES MUNICIPALITÉS DEMANDENT UN MORATOIRE**

En novembre 2011, une initiative citoyenne a mené à la création de la *Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique* (CQLPE). Par la suite, plusieurs groupes locaux autonomes de citoyens se sont formés au Québec (Boucherville, Estrie, Laurentides, Laval, Mauricie, Parc-Extension, Pointe-aux-Trembles, Québec, et Villeray). Ces gens ont à cœur la santé des autres et désirent sensibiliser la population au problème de l'électrosmog et surtout à la menace pour la santé que posent les compteurs à radiofréquences et les compteurs « intelligents » qu'Hydro-Québec (et les autres compagnies d'électricité au Québec) veulent déployer partout.

Déjà, *douze municipalités au Québec ont adopté une résolution favorable à l'adoption d'un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents* : Saint-Colomban, Saint-Liguori, Lac-des-Aigles, Sutton, North Hatley, Saint-Pierre-de-Lamy, St-Louis-du-Ha ! Ha !, Saint-Athanase, St-Marc-du-Lac-Long, St-Mathieu-du-Parc, Ste-Sophie et St-Thomas. Ailleurs, en Californie, plus de 57 comtés et villes, dont San Francisco et Palo, ont demandé un moratoire ou banni les compteurs intelligents. En Colombie-Britannique, ce sont 60 municipalités qui ont adopté une résolution pour s'opposer aux comoteurs 'intelligents'. Pour en savoir plus à ce sujet, consulter la trousse offerte par la CQLPE pour solliciter l'appui de votre conseil municipal au <http://www.cqlpe.ca/Trousse.htm>, ce bulletin <http://ow.ly/fDiAm> et visitez aussi le site très complet de la CQLPE au <http://www.cqlpe.ca>

De plus, une pétition signée à ce jour par plus de 16 000 personnes circule pour demander au gouvernement du Québec :

- 1) Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;
- 2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;
- 3) Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences de première et de deuxième génération déjà installé par un compteur électromécanique n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de conserver tout compteur électromécanique installé sur sa propriété ou dans son logement.

NOTE : Ces demandes concernent aussi bien sûr les autres compagnies d'électricité au Québec.

Voici quelques liens pour en savoir plus sur les motifs de l'opposition des gens à ces compteurs :

La santé : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/sante/>

L'économie : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/economiques/>

La sécurité : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/securite/>

Le respect de la vie privée : <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/about/social/>

MERCI D'AVOIR LU ATTENTIVEMENT CETTE LETTRE D'UNE IMPORTANCE CAPITALE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES QUÉBÉCOIS...

*Je termine en vous remerciant sincèrement tous d'avoir pris le temps de lire attentivement ma longue lettre. C'est vraiment très important pour moi de vous écrire tout cela pour vous faire bien comprendre la réalité qui est la mienne présentement et que vivent de nombreuses autres personnes dans ma situation ainsi que l'importance capitale de votre décision pour ma santé, votre santé, celle de votre famille, de vos enfants, de vos voisins, de vos amis et de tous les Québécois et Québécoises.*

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

**Chantal Blais**

## QUI SUIS-JE ?

LA MAGOGOISE CHANTAL BLAIS SOUFFRE D'ÉLECTROSENSIBILITÉ,

Un article dans *Le Reflet du Lac*, 27 février 2012 – <http://ow.ly/fff9F>

UNE ENTREVUE DE RADIO-CANADA RÉALISÉE CHEZ MOI LE 5 FÉVRIER 2012

<http://www.youtube.com/watch?v=gkVwrhLoh2I>

EN EXIL DANS LA FORÊT POUR FUIR LES RADIOFRÉQUENCES

un article dans *Le Reflet du Lac*, le 5 septembre 2012

<http://ow.ly/fDh0V>

Lettre envoyée à la mairesse de Magog et à ses conseillers pour les remercier d'écouter l'avis d'un maître électricien de notre région sur les dangers des compteurs à radiofréquences

*~ Envoyé avec une connexion Internet entièrement FILAIRE = vitesse, sécurité et rayonnement minimal pour mon corps.*